

Marignane le Jeudi 02 avril 2020

Malgré une position inchangée de la part des Organisations Syndicales Représentatives concernant le confinement maximum, qui est pour nous le seul moyen efficace pour éviter la progression du Virus, la Direction a décidé de maintenir une activité au niveau d'AIRBUS Helicopters. Dans un souci d'accompagnement et de confinement maximum de l'ensemble des salariés nous avons accepté, depuis le début de la semaine d'échanger puis négocier la mise en place de l'organisation du mois d'avril afin d'assurer la protection des salariés qui sont amenés à travailler et ceux qui seront en télétravail.

Un tract spécifique sera envoyé demain. Mais en attendant nous mettons fin aux rumeurs de congés payés imposés à tous les salariés.

Nombreux d'entre vous ont reçu diverses demandes pour poser des congés...

**....à tort car rien n'était signé par 3 syndicats FO, CFE-CGC et CFTC.**

En quelques mots :

- Sur les 10 jours non travaillés : utilisation du CETC Employeur en priorité puis RTT, CET, et enfin congés payés etc...
- Maintien des rémunérations
- Système d'alternance de présence sur site : 10 jours Non travaillés afin de permettre une réduction de temps de présence selon les secteurs
- Les salariés en télétravail participeront à l'utilisation des 10 jours non travaillés
- Maintien du télétravail pour tous ceux qui le peuvent
- Indemnité panier confinement de 9 euros pour tous ceux qui sont présents sur le site et ne peuvent pas manger au restaurant d'entreprise (sont donc exclus les télétravailleurs, les salariés en horaire 16h30/23h30 ainsi que cadres sup et exécutives) avec une rétroactivité au 23 mars
- Les jours de congés qui ont été préalablement positionnés sur avril sont NEUTRALISES et OBLIGATOIREMENT revus. Pour rappel la priorité sera le CETC Employeur et ensuite le RTT/JNT/CET avant de toucher les congés

Au niveau du Groupe un accord est en cours pour spécifier les modalités éventuelles du chômage partiel si besoin.

Les horaires resteront les mêmes comme ils sont définis à ce jour.

Lors de la semaine 16, une réflexion se portera sur la faisabilité d'une rotation d'équipe (matin et soir) si les conditions sanitaires le permettent.

Le DSC FO  
Sylvain DOLZA



Le DSC CFE-CGC  
Claude BOCOVIZ



Le DSC CFTC  
Marc DEHAN

